

Ecole de la Barantonnerie
Procès-verbal du Conseil d'école du 1^{er} trimestre
Lundi 5 novembre 2018

Présents,
Enseignants

Mme Parisot	Directrice, classe de CM1
Mme Dudrat	Rased
M.Bullou	Adjoint classe CE1/CE2
Mme Guillemot	Adjointe classe CM2
Mme Courvoisier	Adjointe classe CE2
M.Hotoïan	Adjoint classe CP/CE1
M.Liévin	Adjoint classe CM1-CM2
Mme Wantiez	Adjointe classe CP

Education Nationale

Mme Moretti	Infirmière scolaire
-------------	---------------------

Municipalité

Mme Louchart	Maire adjoint chargée des affaires scolaires
--------------	--

Représentants des parents d'élèves

Mme Perrier	Représentante de parents d'élèves titulaire
Mme Henry	Représentante de parents d'élèves titulaire
M.Malatesta	Représentant de parents d'élèves titulaire
M. Friederici	Représentant de parents d'élèves titulaire
M.Guindo	Représentant de parents d'élèves titulaire

Absents Excusés

M.Rennesson	Inspecteur de l'Education Nationale
Mme Leterme	Adjointe classe CM1 décharge direction
M.Dupuy	DDEN
Mme Ibrahim	Représentante de parents d'élèves
Mme Guyen	Représentante de parents d'élèves

Ordre du jour

1. Présentation du nouveau Conseil d'école
2. Résultats des élections des représentants de parents d'élèves
3. Conseil d'école : composition et compétences
4. Rentrée 2018 : structure, effectifs, organisation
5. Règlement intérieur de l'école
6. Evaluations nationales CP-CE1
7. Avenant au Projet d'école : projet APC
8. Aide aux élèves en difficulté / RASED
9. Actions pédagogiques et projets
10. Intervention de Mme Morotti infirmière scolaire
11. Informations sur les procédures de protection de l'enfance
12. Natation scolaire
13. USEP
14. Exercices de sécurité
15. Budget municipal -Travaux
16. Dates de l'année

Ouverture de la séance à 18h

1. Tour de table, présentation de chacun

Désignation du secrétaire de séance : Mme Wantiez
Mme Parisot est déchargée tous les vendredis.
Mme Céline Leterme assure la décharge de Mme Parisot.

2. Résultats des élections

- Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu Vendredi 12 octobre.
Les familles ont reçu le matériel de vote par correspondance vendredi 5 octobre.
Sur 303 électeurs il y a eu 192 votants, 184 suffrages exprimés soit 63,37 % des parents qui ont voté (60,63 % l'année précédente).
- Le vote par correspondance a été largement plébiscité.
A l'issue des élections, la liste FCPE s'est vue attribuer un troisième siège. Ce siège ne pouvant être pourvu faute de candidat, M.Rennesson Inspecteur de circonscription a procédé jeudi 18 octobre 2018 à l'école et en public, au tirage au sort d'un candidat volontaire.
- Sont élus pour l'année scolaire 2018/2019
Titulaires :
FCPE : M. Friederici– M. Guindo
GP : Mme Perrier – Mme Henry – M. Malatesta –Mme Ibrahim
Candidat hors liste : Mme Guyen
- **Suppléants :** M.Ibrahim – Mme El Guermez – Mme Boissard
- **Transmission des adresses mail** des familles aux fédérations de représentants des parents d'élèves :
L'école s'est chargée de recueillir puis transmettre les adresses mail des familles qui le souhaitent aux fédérations de parents d'élèves. Mme Parisot propose, à compter de cette année, de transmettre les adresses mail des fédérations sur le site de l'école afin que chaque famille intéressée puisse les contacter à sa convenance.

3. Le conseil d'école

Présentation, compétences

Le conseil d'école est constitué pour une année scolaire. Il se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation de résultats aux élections de représentants de parents d'élèves.

Le conseil d'école vote le règlement intérieur de l'école et adopte le projet d'école.

Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire.

Il donne son avis et fait des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions qui intéressent la vie de l'école, notamment l'intégration des enfants handicapés, les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire, la sécurité des enfants...

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités des délibérations.

Etablissement du règlement intérieur du conseil d'école.

Fonctionnement :

- En session ordinaire, il se réunit une fois par trimestre soit 3 fois dans l'année (durée 2 heures).
En session extraordinaire, il peut être convoqué à la demande de la directrice, du Maire ou de plus de la moitié de ses membres.
- Vote : à main levée sauf si une personne demande un vote à bulletin secret.
- Ordre du jour : il est arrêté par la directrice après examen des propositions qui lui sont adressées à l'écrit par les membres du conseil d'école au moins une semaine avant chaque réunion.
- Pour la partie pédagogique du projet d'école, le conseil d'école ne statue que sur proposition des équipes pédagogiques.
- Au sujet des questions diverses, il n'y en a pas à l'ordre du jour d'un conseil d'école. Il est donc demandé à tous les membres du conseil d'école de respecter un délai minimum entre l'inscription d'un thème et sa discussion afin qu'il soit possible de réunir une documentation qui permette de débattre avec sérieux.
- A l'issue de chaque conseil d'école, un procès-verbal est établi par la directrice qui le signe ainsi que le secrétaire de séance. Un exemplaire est affiché, 2 exemplaires sont transmis à l'Inspecteur de l'Education nationale chargé de la circonscription, un exemplaire au maire. Un exemplaire est communiqué aux familles.

:

Le conseil d'école : composition

De droit :

- Le directeur/la directrice de l'école (président(e) du conseil d'école,
- l'ensemble de l'équipe pédagogique,
- les membres du réseau d'aide spécialisée,
- les représentants de parents d'élèves titulaires,
- le Maire ou un représentant de la municipalité,
- l'Inspecteur de l'Education nationale,
- le Délégué Départemental de l'Education nationale.

Il est admis que tous les représentants de la liste pourront siéger au conseil d'école. Cependant en cas de délibération et de vote, **seuls les titulaires seront appelés à s'exprimer.**

Peuvent siéger **avec voix consultatives** : le médecin scolaire, l'infirmière scolaire, les intervenants dans l'école et les représentants de parents suppléants.

4 – Rentrée 2018

180 élèves sont inscrits et répartis en sept classes

CP	26 élèves	CM1	25 élèves
CP-CE1	5+21 =26 élèves	CM1-CM2	12+11=23 élèves
CE2	30 élèves	CM2	24 élèves
CE1-CE2	19+7= 26 élèves		

Trois inscriptions sont prévues d'ici janvier : 1 en CP, 2 en CE2 ce qui portera à 183 le nombre d'élèves inscrits.

5 – Règlement intérieur

Après lecture, discussion et vote, le Conseil d'Ecole adopte à l'unanimité le règlement intérieur élaboré par l'équipe enseignante sur la base du « Règlement type des écoles maternelles et élémentaire du département des Yvelines ». Ce document sera transmis à l'ensemble des élèves et de leur famille, accompagné de la Charte de laïcité dans les cahiers de liaison.

6 – Evaluations nationales CP-CE1

• Evaluations nationales

Les évaluations nationales se sont déroulées dans toute la France du 17 au 28 septembre 2018. Elles comprenaient 3 séquences d'environ 20 minutes : 2 séquences de français et 1 séquence de maths. Pour ces évaluations, les enseignants ont suivi un protocole précis pour la lecture des consignes et le temps de réponses des enfants était limité dans le temps.

Les enseignants ont choisi de faire passer ces évaluations un lundi après-midi et 2 mardis après-midis pour les passations collectives. Les CE1 avaient une épreuve de lecture individuelle qui a été échelonnée dans le temps. Toutes les réponses des élèves ont ensuite été saisies sur une application.

Les familles des élèves qui ont été repérés au cours de ces évaluations comme élèves « à besoin » seront reçues par les enseignants de leurs enfants.

• Evaluations continues: mise en place du LSU Livret scolaire unique du CP à la 3è

Le LSU mis en place cette année ne sera pas consultable en ligne.

Il sera photocopié et remis aux familles à raison d'un livret par trimestre.

7 - Avenant au Projet d'école : projet APC

Le projet d'école est élaboré pour la période de 2015 à 2020

Rappel des trois axes prioritaires du projet d'école :

I. Améliorer la communication orale et écrite des élèves

Point d'appui : utilisation des outils numériques pour développer la communication orale et écrite

II. Développer chez l'élève le raisonnement et la stratégie

Point d'appui : Utilisation des jeux mathématiques et langagiers proposés en séances d'APC

III. Améliorer l'espace de vie à l'école à travers la citoyenneté le partage et l'entraide

Point d'appui : Développer des compétences créatrices et manuelles et favoriser les échanges inter-âges et interclasses lors des décroissements en arts visuels.

1 - Cette année, l'équipe pédagogique a rédigé un avenant inscrit au projet d'école qui a reçu l'avis favorable de M.Rennesson IEN, avenant qui précise l'organisation et la programmation des APC pour l'année 2018-2019.

Pour rappel, les Activités Pédagogiques Complémentaires :

- s'inscrivent dans l'ensemble des mesures qui doivent contribuer à la maîtrise du socle commun des connaissances, de compétences et de culture et à la réussite de tous les élèves en donnant à chacun la possibilité de maîtriser les savoirs fondamentaux et de s'épanouir socialement et personnellement.
- font partie des obligations de service des professeurs qui les organisent et les mettent en place dans l'école.
- ne relèvent pas du temps d'enseignement obligatoire pour les élèves mais s'ajoutent aux 24 heures hebdomadaires d'enseignement dues à tous et nécessitent l'accord des parents concernés.
- Trois formes d'aide sont possibles :
 - une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages
 - une aide au travail personnel
 - la mise en œuvre d'une activité prévue au projet d'école

La première forme reste à privilégier mais n'est pas exclusive. Le principe étant **d'axer la priorité aux élèves en difficulté d'apprentissage de lecture.**

En effet, dans un courrier en date du 25 mai 2018, le DASEN a demandé qu'à partir de la rentrée scolaire 2018, l'heure hebdomadaire figurant dans les obligations de service des enseignants au titre des APC soit **spécifiquement dédiée à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise du langage et à la lecture.** Organisées sous formes d'ateliers ou de clubs de lecture, ces activités sont complémentaires de celles conduites dans le cadre des heures d'enseignement. Elles visent à susciter ou développer chez les élèves le goût de lire, de mieux connaître les livres, à les engager dans la lecture de textes longs, dans des échanges sur les lectures réalisées, ou à encourager leurs capacités de lecture à voix haute.

Calendrier des séances d'APC

- trois séances de 40 minutes jusqu'en décembre
- Puis deux séances de 40 minutes par semaine jusqu'en avril.

2 - Nouvelles technologies et outils numériques

- sept classes sont dotées de tableaux numériques. Les anciens tableaux interactifs sont peu à peu remplacés par des TBI (Tableau Blanc Interactif reliés à un ordinateur, tableau sur lequel on affiche l'écran de l'ordinateur pour le contrôler directement sur l'écran du tableau blanc à l'aide d'un crayon-souris). Cette année encore une demande a été faite pour que soit inscrite au budget la dotation d'un nouveau TBI afin de procéder au changement des dalles numériques qui ne fonctionnent plus.
- Le site d'école est ouvert. Il regroupera des informations administratives générales (règlement d'école, horaires, coordonnées du Rased...) mais également des informations plus ponctuelles sur la vie de l'école (manifestations sportives, culturelles, photographe...).
- Certains enseignants souhaitent ouvrir un blog de classe ou un ENT (espace numérique de travail). Ces blogs et ENT seront accessibles sur le site d'école sous forme de lien et uniquement avec un code personnel propre à chaque classe.

8 - Aide aux élèves en difficulté

RASED : Madame Dudrat présente l'antenne du Perray-en-Yvelines

- Le RASED est placé sous la responsabilité de M.Rennesson IEN de la circonscription de Chevreuse
 - Le personnel de cette antenne :
 - Mme Warnier Bénédicte enseignante spécialisée chargée des aides à dominante pédagogique
 - Aider l'élève à apprendre
 - Mme Dudrat Isabelle enseignante spécialisée chargée des aides à dominante relationnelle
 - Aider l'enfant à devenir élève
- Les enseignantes spécialisées du Rased apportent une aide directe aux élèves manifestant des difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement
- Mme Maillier Florence psychologue scolaire
- Comprendre ce qui fait obstacle aux apprentissages et rechercher conjointement l'ajustement des conduites pédagogiques et éducatives
 - Contribuer à l'accueil des élèves en situation de handicap et élaborer leur PPS (projet personnalisé de scolarisation)

- Les aides spécialisées viennent en appui et en accompagnement de l'action des enseignants des classes. Elles ont pour objectif de prévenir et de remédier aux difficultés persistantes d'apprentissage ou de comportement, qui résistent aux aides apportées par les enseignants en classe. Elles peuvent être sollicitées par l'enseignant, les parents ou l'élève.
En fonction de l'analyse qu'elle fait de chaque demande, l'équipe du RASED se donne pour objectif d'apporter une réponse spécifique, ciblée, mise en œuvre par l'une des spécialités, parfois deux.
- L'enfant participe à une ou plusieurs séances hebdomadaires, seul ou en petit groupe selon la nature de l'aide.
- Des bilans réguliers sont effectués avec les parents, les enseignants et le Rased afin d'évaluer les effets de l'aide et éventuellement modifier le projet initial.
- La psychologue et les enseignantes spécialisées du RASED contribuent à l'élaboration et la mise en œuvre des PPRE (plan personnalisé de réussite éducative) et PAP (plan d'accompagnement personnalisé).
- La plaquette du RASED est à disposition des familles.
- L'équipe du RASED est joignable :
Ecole des Platanes, 3 rue des Lauriers 78610 Le Perray en Yvelines
01 30 46 33 30
rasedleperray@gmail.com

9 – Actions pédagogiques et projets

Projets annuels

- Liaison maternelle/CP :
La classe de Mme Wantiez va correspondre tout au long de l'année avec la classe de Grande Section de Mme Biau de l'école maternelle du Pont Marquant. Les échanges de courriers permettent aux élèves de voir les similitudes et les différences entre les deux niveaux de classe. L'aboutissement de cet échange étant de proposer aux GS une lecture d'albums faite par les Cp en fin d'année.
 - Liaison CM2/6^{ème} :
Mme Guillemot et M.Liévin vont débiter une correspondance avec des classes de 6^e et leur professeure d'anglais Mme Le Squeren.
 - Un projet de **classe transplantée** est à l'étude pour la classe de CM2 de Mme Guillemot et la classe de CM1/CM2 de M.Liévin : un cahier des charges a été rédigé et l'appel d'offre a été lancé. Le thème retenu est à l'identique de l'année passée : la vallée de la Loire et ses châteaux.
 - Mmes Courvoisier et Parisot ont en projet d'organiser **une classe d'eau avec l'aide** de l'agence de l'eau Seine Normandie et du PNR. La classe d'eau s'inscrit dans une démarche d'éducation à la citoyenneté et invite à découvrir la manière dont l'eau est gérée.
 - Toutes les classes de l'école sont engagées dans un projet musical en co-intervention avec Simon Bolzinger, dumiste (diplôme Universitaire de musicien intervenant) du conservatoire de Rambouillet.
 - Projet musical autour du livre Le Petit Nicolas pour les classes de CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2
 - Projet chorale pour les classes de CP, CP/CE1 et CE1/CE2.
- Les projets seront présentés aux familles salle de La Mare au Loup le 14 mai 2019.

Projets et sorties ponctuels

- Les CM2 et les CM1/CM2 sont allés à Versailles dans le cadre des journées du patrimoine.
- Les CE2 se sont associés au projet de la Semaine Bleue et ont assisté à une présentation des maquettes et un atelier de construction.
- Les CM1/CM2 sont allés au Palais de la Découverte.
- Les CM2 de Mme Guillemot et M.Liévin participeront aux cérémonies de commémoration du 11 novembre.

10 – Intervention de Mme Morotti infirmière

Mme Morotti est infirmière scolaire en poste depuis 2008, à mi-temps sur le collège des Molières aux Essarts le Roi et à mi-temps sur les écoles rattachées aux essarts le Roi, au Perray en Yvelines et à Lévis St Nom.

Ses missions

- ❖ Le dépistage infirmier
- ❖ L'Education à la santé
 - CE2 : Fleur de santé (sommeil, alimentation, hygiène corporelle, le bien être, se protéger)
 - CM2 : la puberté (changements corporels, psycho émotionnels et sociaux, respect de soi et des autres, égalité filles-garçons...)

Mme Morotti travaille en partenariat avec l'équipe pédagogique, Mme Baron médecin scolaire rattachée à l'école, le CMS (Centre médico scolaire) de Rambouillet, l'équipe du Rased et le service de la protection de l'enfance.

11 – Informations sur les procédures de protection de l'enfance

Le champ de la protection de l'enfance est défini par la loi du 14 mars 2016.

L'objectif principal vise

- à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux des enfants, soutenir leur développement physique, affectif, intellectuel et social
- à préserver leur santé, leur sécurité, leur moralité et leur éducation dans le respect de leurs droits.

Le cadre ainsi défini comprend

- des actions de prévention (tant au niveau des parents que des enfants)
- l'organisation de repérages
- le traitement des situations de danger ou de risque de danger
- des décisions administratives ou judiciaires lorsque si nécessaire

C'est le directeur qui informe les collectivités territoriales et les autorités compétentes de situations préoccupantes.

Dans le département des Yvelines, les missions de la protection de l'enfance relèvent de la compétence de :

- la Direction de l'Enfance et de l'Action Sociale avec la Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes (CCIP)
- des territoires d'Action Départementale

La CCIP recueille tout élément d'information y compris médical qui laisse craindre qu'un enfant est en danger ou risque de l'être, ou qu'il puisse avoir besoin d'aide ou de soutien pour faire face à des difficultés susceptibles de mettre en danger sa santé, sa sécurité, sa moralité ou compromettre gravement son éducation ou son développement.

La CCIP recueille les témoignages écrits ou téléphoniques des différents professionnels ou de particuliers.

Les informations peuvent être transmises si nécessaire à l'autorité judiciaire.

Si la situation ne nécessite pas d'action immédiate, ou si l'information donnée est insuffisante alors les Territoires d'Action Départementale des Yvelines peuvent être amenés à conduire d'autres évaluations.

Pour les cas les plus graves, on met en œuvre une procédure de signalement.

Suivi de la santé des élèves

1 – Si un élève a un problème de santé qui nécessite une prise de médicaments sur le temps scolaire, il est indispensable de rédiger un **Projet d'Accueil Individualisé (PAI)**

Après consultation auprès du médecin traitant, la famille adresse le PAI directement au CMS (Centre Médico Scolaire) situé pour à Rambouillet.

Le PAI est signé par le médecin scolaire puis transmis au directeur d'école. Une information doit être faite à la mairie lorsque l'enfant fréquente la cantine ou le centre de loisirs.

Pour les allergies alimentaires, la mairie demande systématiquement la mise en place d'un PAI et aux familles d'apporter un panier repas.

Mme Parisot rappelle que les enseignants ne sont pas autorisés à administrer de médicaments en dehors du cadre strict des PAI et insiste sur la nécessité de respecter les protocoles de mise en place :

- L'ordonnance fournie par la famille doit dater de moins d'un an
- la date de validité des médicaments doit couvrir l'année scolaire
- les familles doivent fournir les médicaments strictement notés sur l'ordonnance

2- Si un élève rencontre d'autres difficultés (socialisation, comportement, apprentissage), l'école après avoir sollicité la famille et recueilli son consentement peut demander:

- Une évaluation des membres du Rased dont la psychologue scolaire
- Un dépistage infirmier ou une évaluation médicale

Dans tous les cas, il conviendra d'organiser une équipe éducative avec les partenaires concernés afin de faire un état des lieux des besoins de l'élève et décider des actions à mettre en œuvre.

Absentéisme scolaire

On entend par absentéisme des absences répétées et non justifiées.

Sont considérées légitimes les absences pour maladie, des réunions solennelles de famille exceptionnelles, des absences consécutives à une absence temporaire des adultes qui sont en charge de l'élève.

Un certificat médical n'est exigible qu'en cas de maladie à éviction, et transmis à l'infirmière ou au médecin scolaire.

Un signalement doit être fait à partir de 4 demi-journées complètes d'absence en un mois non justifiées.

Le signalement effectué par l'école est transmis à l'IEN.

Il existe trois niveaux de signalement :

- Niveau 1 les familles reçoivent un courrier d'avertissement
- Niveau 2 L'IEN reçoit la famille à laquelle sont rappelées les aides et accompagnements possibles
Un compte rendu est envoyé à la DSDEN et à la famille
- Niveau 3 la DSDEN fait un signalement au Procureur de la République

12 – Natation scolaire

Il n'y a pas eu de changements dans l'organisation des séances de natation cette année. L'école a conservé tous ses créneaux pour toutes les classes, à savoir une séance de natation hebdomadaire de 30 minutes avec intervention d'un maître-nageur.

Pour rappel : les élèves de CM2 doivent partir au collège en ayant atteint le palier 2 de l'attestation scolaire savoir nager (**ASSN**). Beaucoup des élèves de CM2 de l'école ont déjà atteint ce niveau à ce stade de l'année.

Mme Parisot précise qu'aucune information officielle n'est encore communiquée sur l'organisation de la natation pour la rentrée prochaine. Il a simplement été évoqué en réunion de début d'année l'éventualité d'une priorité donnée aux classes de CP, CE1 et CM2 pour les années à venir, ainsi que la possibilité pour certaines classes de la circonscription de Chevreuse de se rendre à la piscine des Fontaines à Rambouillet.

Les enseignants réitèrent leur souhait de conserver le fonctionnement actuel à savoir un travail en co-intervention avec les maîtres-nageurs de la piscine des Molières aux Essarts le roi, qui, en apportant un éclairage technique, confortent cet apprentissage et contribuent largement à l'enrichissement et la réussite de cet enseignement dispensé pour le moment à tous les élèves.

13- USEP

Affiliation USEP pour l'année 2018/2019.

Toutes les classes de l'école sont affiliées à l'USEP (sport à l'école publique) et peuvent participer aux rencontres départementales ou de secteur. Chaque enfant a une licence dans l'association.

L'USEP prend en charge une partie des frais de transports dans les manifestations sportives. L'école peut également renouveler son équipement sportif et accéder à des équipements sportifs hors commune.

Une rencontre USEP permet aux élèves de partager un temps sportif sous forme de défis divers.

Lors des rencontres, les enseignants sont assistés des membres bénévoles de l'USEP et des parents accompagnateurs qui ont un rôle actif.

Les activités retenues pour l'année :

- Randonnée (elle a eu lieu le 5 octobre)
- Badminton pour le cycle 3
- Parcours gymnique pour le cycle 2
- Balle ovale pour le cycle 3
- Athlétisme pour tous les cycles
- Raid nature pour tous les cycles
- Rand'eau pour les CE2 et CM1

14- Exercices de sécurité

- Un **exercice de sécurité incendie** a eu lieu le 27 septembre 2018. Un technicien de la mairie était présent pour couper l'électricité et permettre de réaliser l'exercice avec alarme sur batterie: aucune difficulté n'est à signaler.
- Un exercice **PPMS alerte attentat intrusion** a eu lieu le 16 octobre 2018
Le PPMS permet aux écoles de se préparer et de gérer une situation d'évènement majeur de la manière la plus appropriée afin d'en limiter les conséquences.
Cette démarche a pour objectif d'assurer la sauvegarde de toutes les personnes présentes en attendant l'arrivée des secours extérieurs ou le retour à une situation normale, et en appliquant les directives des autorités.
Il s'agit d'habituer les enfants à réagir à un signal type de l'enseignant pour s'enfuir ou se cacher.
Ces exercices donnent lieu à des synthèses de l'équipe enseignante pour mettre en lumière les difficultés et permettre de réfléchir à des solutions pour en améliorer le déroulement.
- Une maquette du PPMS de l'école est mise à jour tous les ans.

15 – Budget municipal - Travaux

Le budget alloué aux écoles est voté annuellement. Concernant le budget équipement, Madame Louchart liste avec Madame Parisot les travaux et équipements à prévoir.

Pour l'année scolaire 2017-2018 le budget équipement a permis à l'école de la Barantonnerie :

- L'abattage des arbres porteurs de chenilles processionnaires dans la cour de récréation
- L'équipement d'un TBI + ordinateur pour la classe de Mme Parisot
- L'installation d'un écran de projection à commande électrique sous le préau de l'école
- L'installation de rideaux occultants dans la classe de Mme Courvoisier
- L'achat de deux chaises « invités » + une chaise de bureau pour le bureau de direction
- Le remplacement de la chaise de bureau pour la classe de M. Hotoïan

15 – Dates de l'année

- Dates des prochains conseils d'école :
Vendredi 15 février 2018 à 18h
Jeudi 27 juin 2018 à 18h
- 14 mai 2019 : présentation projet musical « Petit Nicolas » et de la chorale salle de la Mare au Loup
- 28 juin 2019 Remise des prix CM2

Séance levée à 20h30.

Présidente du Conseil d'Ecole
Mme PARISOT

Secrétaire de séance
Mme Wantiez